

UN LIBRARY



Assemblée générale

1980 7 6

Distr.
GENERALE

UN/DA COLLECTION

A/C.5/35/6
9 juillet 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 92 de la liste préliminaire*

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Rapport intérimaire du Corps commun d'inspection sur les
procédures suivies pour obtenir des estimations des coûts
et faire des appels à soumissions concernant les travaux
de construction de l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à la Commission le rapport intérimaire du Corps commun d'inspection (CCI) sur les procédures suivies pour obtenir des estimations des coûts et faire des appels à soumissions concernant les travaux de construction de l'Organisation des Nations Unies, qui a été établi en réponse à la demande figurant à la section X de la résolution 34/233 de l'Assemblée générale.

* A/35/50

RAPPORT INTERIMAIRE DU CORPS COMMUN D'INSPECTION SUR LES
PROCEDURES SUIVIES POUR OBTENIR DES ESTIMATIONS DES COUTS
ET FAIRE DES APPELS A SOUMISSIONS CONCERNANT LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. En décembre 1979, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/233, dans laquelle elle priait le Corps commun d'inspection "d'effectuer une étude complète des procédures suivies pour obtenir des estimations des coûts et faire des appels à soumissions concernant les travaux de construction de l'Organisation des Nations Unies au Siège et dans d'autres bureaux de l'Organisation, avec l'aide d'experts de l'extérieur, si nécessaire, étant entendu que ... l'étude devrait, aux fins de comparaison, donner des renseignements concernant les autres organismes des Nations Unies...".
2. Le présent rapport intérimaire indique la suite donnée jusqu'ici par le Corps commun d'inspection à la demande de l'Assemblée générale. Le rapport final sera présenté à l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session.
3. Avec l'aide de consultants, les inspecteurs ont établi un questionnaire divisé en deux parties, dont chacune a été envoyée séparément. Il s'agissait dans la première partie d'obtenir des renseignements sur tous les travaux de construction effectués par les organismes des Nations Unies avant 1970 et coûtant plus d'un million de dollars, ou actuellement en cours et dont on prévoit qu'ils coûteront plus de 2 millions de dollars. Pour chaque projet, les organismes étaient priés de fournir un dossier contenant une description des principales phases des travaux (spécifications, plans, coûts estimatifs, approbations, modifications apportées aux plans, construction, occupation des locaux, réception, clôture des comptes, etc.) et de remplir un tableau indiquant la ventilation des dépenses (plans, montants estimatifs et dépenses effectives) et expliquant tout écart éventuel entre l'évaluation initiale et le coût final. D'autres questions portaient sur le rôle des organes intergouvernementaux, sur les règles en vigueur dans les organismes en matière de travaux de construction et sur les responsabilités respectives des différentes parties intervenantes. N'entrent pas dans le cadre de l'enquête les bâtiments dont la construction a été assurée et financée par les gouvernements hôtes et qui sont fournis en location ou à quelque autre titre à des organismes du système.
4. La première partie du questionnaire a été adressée à ses destinataires le 22 février 1980 et des réponses ont été reçues de 11 organismes. Seules l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont fait état de travaux intéressant l'enquête. L'ONU a été la seule organisation à faire rapport sur des travaux entrepris dans plus d'un lieu d'affectation (New York, Genève, Addis-Abeba, Bangkok, Santiago et Nairobi).
5. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), organisme qui ne participe pas actuellement au système d'inspection, a fait savoir qu'elle n'était pas à même de répondre au questionnaire faute de disposer du personnel

/...

voulu pour les recherches approfondies qu'appelleraient les précisions demandées. Le bâtiment construit par l'OMPI étant le dernier en date des projets réalisés à Genève, l'absence d'information à cet égard limitera, à n'en pas douter, la portée de l'enquête.

6. La seconde partie du questionnaire a été envoyée le 1er mai 1980 : elle contient des questions plus détaillées touchant les travaux de construction spécifiques retenues par les inspecteurs sur le vu des réponses reçues à la première partie du questionnaire. Elle concerne trois chantiers de l'Organisation des Nations Unies (agrandissement des salles de réunion et des installations destinées aux délégués - première phase (New York); extension du Palais des Nations (Genève); nouveaux bâtiments de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok), ainsi qu'un projet de construction pour chacune des quatre organisations suivantes : OIT, UIT, UNESCO et OMS. Les réponses à la seconde partie du questionnaire ont été demandées pour le 1er juillet 1980. Dès réception, les inspecteurs se mettront en rapport avec les organisations pour élucider ou compléter tout point qui demanderait à l'être. Les renseignements reçus seront soigneusement analysés, avec l'aide de consultants. Un projet de rapport sera communiqué aux organisations, pour observations, avant que le rapport final ne soit présenté à l'Assemblée générale, en 1981.

7. Au cours de l'étude ainsi effectuée, le CCI examinera les procédures suivies pour obtenir des estimations des coûts et faire des appels à soumissions et étudiera les incidences de ces procédures sur le processus de construction dans son ensemble. Il accordera une attention toute spéciale à l'évolution des coûts. Le rôle des organes délibérants et des organes intergouvernementaux pour ce qui est de l'approbation et de la supervision des travaux sera également examiné. Les inspecteurs feront des observations sur l'utilité des procédures en vigueur dans le système des Nations Unies et, selon que de besoin, offriront des suggestions spécifiques pour les réviser et les améliorer.
